

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03554

Numéro SIREN : 830 472 502

Nom ou dénomination : 3ZCVC

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt 32106

Désignation de l'entreprise : SAS 3ZCVC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 25 Avenue des Mondaults		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 3 0 4 7 2 5 0 2 0 0 0 1 2		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122020						
		N-1 31122019						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 332	AC	1 332	267	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 041	AS	2 095	10 946	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 605	AU	2 535	1 070	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF		BF		
			Autres immobilisations financières *	BH	1 579	BI	1 579	557
TO TAL (II)		BJ	19 557	BK	5 961	13 596		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	355	BM	355	455	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	353 726	BY	353 726	91 831	
		Autres créances (3)	BZ	2 700	CA	2 700	3 920	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	128 210	CG	128 210	58 378		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 561	CI	1 561	667		
	TO TAL (III)	CJ	486 551	CK	486 551	155 251		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	506 108	IA	5 961	500 147		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 579	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise SAS 3ZCVC			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :18 000.....)	DA	18 000	18 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 800	1 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	39 265	23 011
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 020	16 253
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	165 084
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	110 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	38 993	35 401
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 946	11 891
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 055	40 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 068	17 029
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	335 063	104 325
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	500 147	163 390
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 063	104 325
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JP

3ZCVC
Société par actions simplifiée
au capital de 18 000 euros
Siège social : 25 Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC
830 472 502 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUIN 2021

Le 20 juin 2021, à 19h, les associés de la Société 3ZCVC se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à Floirac, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier simple.

Sont présents :

- CAZAUX Thomas, détenteur de 34 actions, ci trente-quatre actions.
- POCHÉLU Julien, détenteur de 35 actions, ci trente-cinq actions.
- GUILLEN Antoine, détenteur de 31 actions, ci trente et une actions

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur CAZAUX Thomas préside la séance en sa qualité de président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités;

JP AG TC

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport.

Sont également approuvées les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 020 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 106 020 euros.
- Report à nouveau, soit 0 euros
- Autres réserves, soit 39 265 euros

Affectation

- Report à nouveau, soit 0 euros
- Solde débiteur du report à nouveau, soit 0 euros
- Réserve légale : 0 euros
- Réserve facultative : 106 020 euros
- Solde réserve facultative : 145 285 euros

JP AG TC

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
CAZAUX Thomas



3ZCVC
Société par actions simplifiée
au capital de 18 000 euros
Siège social : 25 Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC
830 472 502 RCS BORDEAUX

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Sont également approuvées les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 020 euros de la manière suivante :

JP AG TC

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 106 020 euros.
- Report à nouveau, soit 0 euros
- Autres réserves, soit 39 265 euros

Affectation

- Report à nouveau, soit 0 euros
- Solde débiteur du report à nouveau, soit 0 euros
- Réserve légale : 0 euros
- Réserve facultative : 106 020 euros
- Solde réserve facultative : 145 285 euros

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

JP AG TC